

Accord euro-méditerranéen d'association CE /Maroc

1995/0363(AVC) - 05/06/1996

Le rapporteur, M.Von Hasburg (PPE,D), a souligné l'importance de soutenir les Etats modérés islamiques tels que la Tunisie et le Maroc, alors que l'Algérie constitue une bombe à retardement. Tout en soulignant le degré de développement différent du Maroc par rapport à l'Europe sur la question des droits de l'Homme, l'orateur a rappelé les nombreux progrès sur la voie de la démocratie de ce pays maghrébin et il s'est donc prononcé en faveur de la conclusion d'un accord d'association entre la Communauté et le Maroc. Le commissaire Marin a indiqué que, depuis 1991, on a constaté une amélioration, lente mais réelle, en matière de respect des droits de l'Homme, par exemple en ce qui concerne la législation sur la détention et sur la liberté de la presse. En outre, depuis 1996 la démocratie parlementaire est au centre des discussions au Maroc. C'est pourquoi la Commission estime que le Parlement doit donner son aval à l'accord en question. Evoquant la situation au Sahara occidental, le commissaire a précisé que la seule façon de régler ce problème passe par la négociation entamée dans le cadre des Nations Unies sous la responsabilité du Secrétaire général qui doit déposer son rapport final le 31 août prochain.